

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

## CAP 2030, CONCERTATION PRÉALABLE DU 15 MAI AU 14 JUILLET 2024

### Objet de la concertation préalable

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de débattre des objectifs et des principales caractéristiques de la stratégie départementale de prévention et de traitement des déchets en Indre-et-Loire. Elle inclut le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2030, une unité de valorisation énergétique métropolitaine et une unité de valorisation énergétique dans le Sud tourangeau.

### Organisation de la concertation préalable

Il a été décidé de s'engager dans une concertation préalable en application de l'article L. 121-17 du Code de l'environnement. Cette concertation respectera les conditions fixées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement.

Saisie en ce sens, la Commission nationale du débat public (CNDP) a désigné, le 26 juillet 2023 et le 8 novembre 2023 (saisine complémentaire), Madame Brigitte CHALOPIN et Monsieur Philippe BERTRAN, garants de la concertation conformément aux décisions n°2023/96/TOURAINE PROPRE/1 et n°2023/149/PLPDMA TOURAINE PROPRE/1 (saisine complémentaire).

### Durée de la concertation préalable

Cette concertation se déroulera du 15 mai au 14 juillet 2024 inclus.

### Modalités de la concertation préalable

Le site internet [concertation.tourainepropre.fr](https://concertation.tourainepropre.fr) permet de consulter et télécharger les éléments relatifs au projet présenté lors de la concertation préalable (dossier de concertation notamment).

Des synthèses du dossier de concertation seront mises à disposition du public dans les communes du département d'Indre-et-Loire. Ces synthèses seront également distribuées dans les lieux de vie du territoire. Le dossier de concertation sera mis à disposition du public lors des réunions publiques, des tables rondes, des débats mobiles et de l'exposition itinérante.

### Les échanges avec le public auront lieu lors de 4 réunions publiques :

- Mardi 28 mai de 18 h à 20 h dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Tours (place Jean Jaurès 37000 Tours)
- Mardi 11 juin de 18 h à 20 h à l'espace Atout Cœur (parc de la Grange Rouge 37250 Montbazou)
- Mercredi 3 juillet de 18 h à 20 h à l'espace François Rabelais de Chinon (digue Saint-Jacques 37500 Chinon)
- Mercredi 10 juillet de 18 h à 20 h dans la salle des Fêtes de Sainte-Maure-de-Touraine (place du Maréchal Leclerc 37800 Sainte-Maure-de-Touraine)

### 2 tables rondes :

- Mardi 4 juin de 14 h 30 à 16 h sur la thématique « Traiter et valoriser énergétiquement de nos déchets » au Prisme Coworking (223 avenue de Boulnay 37360 Neuillé-Pont-Pierre)
- Mardi 2 juillet de 14 h 30 à 16 h dans la salle Francis Poulenc (1 avenue des Martyrs de la Résistance 37400 Amboise) sur la thématique « Prévention : l'accompagnement au changement »

### 4 visites de sites, une soixantaine de débats mobiles, une exposition itinérante et les Trophées Touraine Propre viendront compléter ce dispositif.

Toutes les informations sur les échanges publics sont à retrouver sur [concertation.tourainepropre.fr](https://concertation.tourainepropre.fr).

### Suite de la concertation préalable

A l'issue de la concertation, Monsieur Philippe BERTRAN et Madame Brigitte CHALOPIN, garants de la CNDP, disposeront d'un délai d'un mois pour restituer leur bilan. Celui-ci prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulées au cours de la concertation. Ce bilan sera publié sans délai sur le site internet de la concertation par les maîtres d'ouvrage (article L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garants, le maître d'ouvrage rédigera un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'il tire de cette concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du projet.